COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT DE CASTELSARRASIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE TREIZE LE 24 Octobre (24/10/2013)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 18 octobre, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS: M. Jean-Paul NUNZI Maire,

Mme Marie CAVALIE, Mme Martine DAMIANI, Mme Christine FANFELLE, Mme Hélène DELTORT, M. Bernard REDON, Mme Marie DOURLENT **Adjoints**,

M. Pierre GUILLAMAT, M. Guy-Michel EMPOCIELLO, M. Philippe CHAUMERLIAC, M. Alain JEAN, Mme Eliane BENECH, M. Didier MOTHES, Mme Nicole STOCCO, M. Gérard CHOUKOUD, Mme Christine LASSALLE, M. Georges DESQUINES, Mme Estelle HEMMAMI, M. Franck BOUSQUET, Mme Odile MARTY-MOTHES, M. Abdelkader SELAM, Mme Nathalie DA MOTA, M. Gérard VALLES, M. André LENFANT, M. Guy ROQUEFORT, Mme Colette ROLLET, M. Gilles BENECH, Mme Carine NICODEME, M. Claude GAUTHIER, Mme Nathalie GALHO, M. Patrice CHARLES, Conseillers Municipaux

ETAIT REPRESENTE:

M. Richard BAPTISTE (représenté par M. Didier MOTHES), Conseiller Municipal

ETAIT EXCUSEE:

Mme Marie CASTRO, Adjoint

Mme Estelle HEMMAMI est nommée secrétaire de séance

REÇU À LA SOUS-PRÉFECTURE

LE: 2 5 OCT. 2013

CASTELSARRASIN - 82

MARCHES PUBLICS 14 – 24 Octobre 2013

MARCHE DE TRAVAUX AEP RUE DE L'ESCAUDERIE : AUTORISATION A

SIGNER LE MARCHE

Rapporteur: Madame DOURLENT

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2122-21

VU le rapport de Jean-Paul NUNZI proposant de se prononcer sur :

o l'autorisation à donner à Monsieur le Maire à signer le marché à intervenir, ainsi que toutes les pièces nécessaires à son exécution, suite à la passation d'une consultation en procédure adaptée pour les travaux de renouvellement du réseau d'alimentation en eau potable réfection de surfaces pour la rue de l'Escauderie.

CONSIDERANT qu'une consultation en procédure adaptée a été lancée en application de l'article 28-1 du Code des Marchés Publics,

CONSIDERANT qu'au terme de l'analyse des offres l'entreprise EUROVIA MIDI-PYRENNEES domiciliée à 82800 NEGREPELISSE a été retenue pour un montant de 197 969,00 € HT,

Le Conseil Communal, Après en avoir délibéré, A 31 voix pour et 1 abstention (M. Charles)

1. AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché à intervenir ainsi que toutes les pièces nécessaires à son exécution

Pour copie conforme

Moissac le 25 octobre 2013

Le Maire,

Jean-Paul NUNZ

REÇU À LA SOUS-PRÉFECTURE

LE: 2 5 OCT. 2013

CASTELSARRASIN - 82